

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil- lées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD
Rue de Lyons
27460 IGOVILLE France

Téléphone : +33 (0)2 32 98 92 70

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H311: Toxique par contact cutané.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B	H340: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, Catégorie 1B	H350: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360D: Peut nuire au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1	H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Ethion

Chlorpyrifos

2-Méthylpropane-1-ol

Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 935012-00020 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 12.10.2016

Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Ethion	563-12-2 209-242-3 015-047-00-2	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 STOT SE 1; H370 (Système nerveux central) STOT RE 1; H372 (Système nerveux central) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 13 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,45 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 62 mg/kg	>= 10 - < 20
Chlorpyrifos	2921-88-2 220-864-4 015-084-00-4	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Repr. 1B; H360D STOT SE 1; H370 (Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 2,5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 935012-00020 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 12.10.2016

		H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10.000 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 68 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.250 mg/kg	
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	>= 3 - < 10
(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	67375-30-8 607-422-00-X	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Système nerveux central) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 2,5 - < 10
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 57 mg/kg Toxicité aiguë par	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 935012-00020 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 12.10.2016

		inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l	
Hydrocarbures, C10, aroma- tiques, <1% naphthalène	64742-94-5	STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 1 - < 2,5
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secou-
ristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équi-
pement de protection individuelle recommandé lorsqu'un
risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la
peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup
d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements
et chaussures contaminées.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-
ser.
- En cas de contact avec les : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beau-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

yeux		coup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Toxique par ingestion ou par contact cutané. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---------	---	---

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
------------	---	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
--	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éloigner toute source d'ignition.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Enlever avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|--|---|---|
| Mesures d'ordre technique | : | Voir les mesures techniques à la rubrique CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE. |
| Ventilation locale/totale | : | Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
Se laver la peau soigneusement après manipulation.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement. |
| Mesures d'hygiène | : | Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- | | | |
|--|---|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : | Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des |
|--|---|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 935012-00020 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 12.10.2016

législations nationales spécifiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
en commun
Oxydants forts
Substances et mélanges autoréactifs
Peroxydes organiques
Matières solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques
Substances et mélanges auto-échauffants
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Explosifs
Gaz
Substances et mélanges extrêmement toxiques

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Ethion	563-12-2	VME	0,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)			
		TWA	4 µg/m3 (OEB 4)	Interne
	Information supplémentaire: Peau			
		limite d'essuyage	40 µg/100 cm2	Interne
Chlorpyrifos	2921-88-2	VME	0,2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites admises (circulaires)			
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate	67375-30-8	VME	1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			
Hydrocarbures,	64742-94-5	VME (Vapeur)	150 mg/m3	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 935012-00020 Date de dernière parution: 28.09.2024
Date de la première version publiée: 12.10.2016

C10, aromatiques, <1% naphthalène				
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-Méthylpropane-1-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	310 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	55 mg/m3
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,86 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,199 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,02 µg/l
	Eau de mer	0,02 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,17 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,04769 mg/kg poids sec (p.s.)
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	8,33 Aliments mg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

II

/ kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.

Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Écran facial
L'équipement doit être conforme à la norme EN NF 166

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Prenez note que le produit est inflammable, ce qui peut influencer sur le choix de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.
Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.
Le filtre doit être conforme à NF EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: forte
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 43 °C
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	0,96 - 1,02
Densité	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	
Taille des particules	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Liquide et vapeurs inflammables. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut réagir avec les agents oxydants forts.
-----------------------	---	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants
-------------------	---	----------

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables :

- Inhalation
- Contact avec la peau
- Ingestion
- Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Toxique par ingestion ou par contact cutané.
Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 69,28 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2,57 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 377,55 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,61 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Ethion:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 13 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,450 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 62 mg/kg

Chlorpyrifos:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 68 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, femelles): 1.250 mg/kg

2-Méthylpropane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 3.350 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 18,18 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, femelle): 2.460 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 57 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1,16 - 1,21 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 420
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,778 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

Ethion:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation légère de la peau

Chlorpyrifos:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2-Méthylpropane-1-ol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation de la peau

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

|| Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Ethion:

|| Résultat : Pas d'irritation des yeux

Chlorpyrifos:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

2-Méthylpropane-1-ol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif

Ethion:

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif

Chlorpyrifos:

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif

2-Méthylpropane-1-ol:

Type de Test	: Test de Buehler
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: négatif

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: négatif
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Type de Test	: Test patch d'application cutanée répétée sur l'humain (HRIPT)
Voies d'exposition	: Contact avec la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Espèce	: Humain
Résultat	: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales

|| Peut induire des anomalies génétiques.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

	Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
		Résultat: négatif
		Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
		Résultat: positif
	Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Analyse d'échange de chromatides soeurs sur spermatogonies
		Espèce: Souris
		Voie d'application: Injection intrapéritonéale
		Résultat: positif
	Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation	: Résultat(s) positif(s) de tests de mutagenicité in vivo sur des cellules germinales héréditaires chez les mammifères

Ethion:

	Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
		Résultat: négatif
		Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
		Résultat: négatif
		Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère
		Résultat: négatif
		Type de Test: test du micronoyau in vitro
		Résultat: positif
	Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Aberration chromosomique
		Espèce: Rat
		Résultat: négatif
		Type de Test: Test du micronucleus in vivo
		Espèce: Souris
		Résultat: positif
	Mutagenicité sur les cellules	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 935012-00020	Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 12.10.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

germinales- Evaluation tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Chlorpyrifos:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Lésion et réparation d'ADN - Synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur cellules de mammifère - in vitro
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

2-Méthylpropane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Résultat: négatif

Type de Test: test du micronoyau in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 935012-00020	Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 12.10.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

	Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 475 Résultat: négatif
	Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Ingestion Méthode: OCDE ligne directrice 474 Résultat: négatif
	Type de Test: Essai de synthèse non programmée de l'ADN (UDS) sur des hépatocytes de mammifères in vivo Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Génotoxicité in vivo	: Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique) Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Génotoxicité in vitro	: Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
-----------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Génotoxicité in vivo	Résultat: négatif
	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
	Résultat: négatif
	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
	Résultat: négatif
	: Type de Test: Mutagénicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)
	Espèce: Rat
	Voie d'application: Ingestion
	Résultat: négatif

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: positif

Cancérogénicité - Evaluation	: Preuves suffisantes de carcinogénicité dans des expériences sur des animaux
------------------------------	---

Ethion:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 18 Mois
Résultat	: négatif

Espèce	: Souris
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 24 Mois
Résultat	: négatif

Chlorpyrifos:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 années
Résultat	: négatif

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	: Rat
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 22 Mois
Résultat	: négatif

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Essai de dépistage de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Résultat: négatif

Ethion:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Chlorpyrifos:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
-------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la croissance, sur la base de l'expérimentation animale.

2-Méthylpropane-1-ol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OPPTS 870.3800
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude de toxicité pour la reproduction sur trois générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version 10.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 935012-00020	Date de dernière parution: 28.09.2024 Date de la première version publiée: 12.10.2016
-----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif
Incidences sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement embryo-fœtal Espèce: Rat Voie d'application: Ingestion Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ethion:

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Chlorpyrifos:

Organes cibles	: Système nerveux
Evaluation	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

2-Méthylpropane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Evaluation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Remarques	: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Evaluation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Ethion:

Organes cibles	: Système nerveux central
Evaluation	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Voies d'exposition	: Ingestion
Organes cibles	: Système nerveux central
Evaluation	: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations >10 à 100 mg/kg de poids corporel.

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Evaluation	: Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.
------------	--

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Espèce	: Rat
LOAEL	: 500 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 28 jours

Ethion:

Espèce	: Chien
NOAEL	: 0,05 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours

Chlorpyrifos:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 0,1 mg/kg
LOAEL	: 1 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Sem.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 0,000296 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 13 Sem.

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 5 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 21 jours

2-Méthylpropane-1-ol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: > 1.450 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Espèce	: Rat
NOAEL	: >= 7,5 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	: 17 Sem.

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Espèce	: Chien
NOAEL	: 3,5 mg/kg
LOAEL	: 13,3 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 90 jours

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalène:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 300 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 13 Sem.
Remarques	: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 25 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 22 mois

Toxicité par aspiration

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Produit:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

2-Méthylpropane-1-ol:

La substance ou le mélange est préoccupant du fait de la présomption qu'il présente un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Ethion:

Ingestion : Symptômes: Vue brouillée, Vertiges, Migraine

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 2,6 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Ethion:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,18 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 : 0,056 - 7,7 µg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10.000
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10.000

Chlorpyrifos:

Toxicité pour les poissons	: CL50 : > 0,1 - 1 µg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 : > 0,01 - 0,1 µg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Scenedesmus subspicatus): 0,48 mg/l Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10.000
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,3 µg/l Durée d'exposition: 35 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,0046 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Mysidopsis bahia (Mysis effilée)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	10.000

2-Méthylpropane-1-ol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.430 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 1.100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.799 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 117 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 20 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 0,00084 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0003 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

algues/plantes aquatiques	mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1.000
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,03 µg/l Durée d'exposition: 34 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,03 µg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1.000

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 0,57 mg/l Durée d'exposition: 96 h
----------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

	Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,48 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0,24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,24 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les microorganismes	: CE50 : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,053 mg/l Durée d'exposition: 30 jr Espèce: Oryzias latipes (médaka) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,316 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Biodégradabilité	: Résultat: Intrinsèquement biodégradable. Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 25 jr
------------------	---

Ethion:

Biodégradabilité	: Résultat: non dégradabile rapidement
------------------	--

Chlorpyrifos:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Stabilité dans l'eau	Biodégradation: 22 %
	Durée d'exposition: 28 jr
	Méthode: OCDE ligne directrice 301D
	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 2 mois

2-Méthylpropane-1-ol:

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable.
	Biodégradation: 74 %
	Durée d'exposition: 28 jr
	Méthode: OCDE Ligne directrice 301D

(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
	Biodégradation: 0 %
	Durée d'exposition: 28 jr
	Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphtalène:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
	Biodégradation: 49,56 %
	Durée d'exposition: 28 jr
	Méthode: OCDE ligne directrice 301F

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
	Biodégradation: 4,5 %
	Durée d'exposition: 28 jr
	Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Ethion:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 5,07
---------------------------------------	-----------------

Chlorpyrifos:

Bioaccumulation	: Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
	Facteur de bioconcentration (FBC): 6.918
	Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: 5,21
	Méthode: OCDE ligne directrice 107

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

2-Méthylpropane-1-ol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

(S)- α -Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson
Facteur de bioconcentration (FBC): 910

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,94

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 330 - 1.800

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,1

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Emballages contaminés :

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.

Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	UN 1992
ADR	:	UN 1992
RID	:	UN 1992
IMDG	:	UN 1992
IATA	:	UN 1992

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
II	:	(2-Méthylpropane-1-ol, Ethion)
ADR	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
II	:	(2-Méthylpropane-1-ol, Ethion)
RID	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.
II	:	(2-Méthylpropane-1-ol, Ethion)
IMDG	:	FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
II	:	(2-Méthyl-1-propanol, Ethion, Chlorpyrifos)
IATA	:	Flammable liquid, toxic, n.o.s.
II	:	(2-Méthyl-1-propanol, Ethion)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	6.1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

ADR	:	3	6.1
RID	:	3	6.1
IMDG	:	3	6.1
IATA	:	3	6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	FT1
Numéro d'identification du danger	:	36
Étiquettes	:	3 (6.1)

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	FT1
Numéro d'identification du danger	:	36
Étiquettes	:	3 (6.1)
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	FT1
Numéro d'identification du danger	:	36
Étiquettes	:	3 (6.1)

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3 (6.1)
EmS Code	:	F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y343
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids, Toxic

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y343
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids, Toxic

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 28: Solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

Numéro sur la liste 29: Solvant naphtha aromatique léger (pétrole)

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Ethion
Chlorpyrifos
(S)-α-Cyano-3-phénoxybenzyle(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
H3	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) – EXPOSITION UNIQUE	50 t	200 t
P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Maladies Professionnelles : 34, 84
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4150, 4331, 4510, 4734

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non déterminé
DSL	: non déterminé
IECSC	: non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	: Mortel par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	: Peut induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

H360D	: Peut nuire au fœtus.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Muta.	: Mutagénicité sur les cellules germinales
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 3	H311
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Muta. 1B	H340
Carc. 1B	H350
Repr. 1B	H360D
STOT SE 1	H370
STOT SE 3	H336
STOT RE 1	H372
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Ethion / Chlorpyrifos / Alpha-Cypermethrin Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.09.2024
10.0	14.04.2025	935012-00020	Date de la première version publiée: 12.10.2016

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR